Retour d'expérience de l'expérimentation « Produit Court »

1. Rappel du contexte

Pour être à même de préparer au mieux le renouvellement du contrat de Réserves Rapides et Complémentaires, qui interviendra au 1er avril 2011, RTE avait souhaité rechercher des solutions pour diversifier et optimiser le panel de moyens susceptibles de participer à ces Réserves, notamment en réinterrogeant la segmentation actuelle des produits.

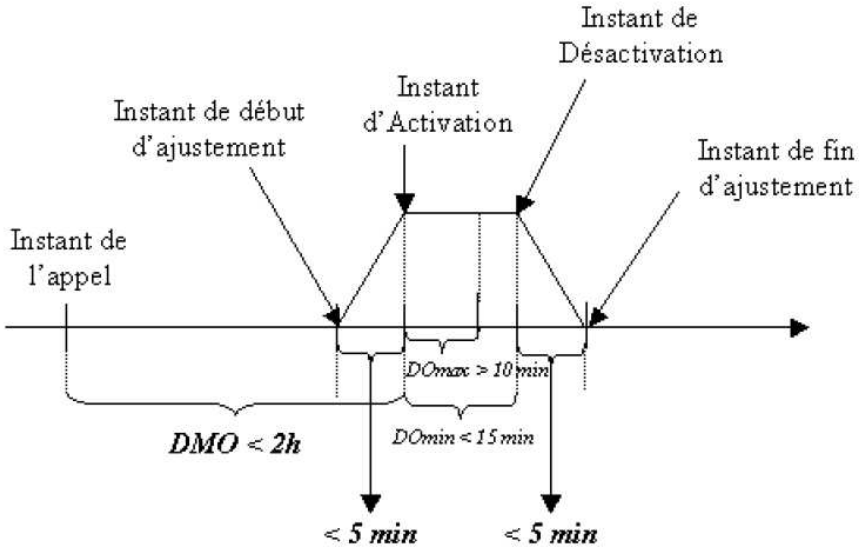
En effet, RTE a fait le constat que la fourniture de Réserves Rapides à DOmin plus courts que le DOmin de 1h exigé dans les caractéristiques techniques de base des Réserves Rapides apporterait une souplesse d'exploitation significative et permettrait ainsi de réaliser des gains économiques, en évitant les coûts de certains contre-ajustements.

Afin de déterminer si un potentiel de telles réserves peut émerger, et le cas échéant dans quelles conditions économiques, RTE a défini un produit de réserves à la hausse dit « Produit Court » (à durée d'activation courte) permettant de mieux faire face aux déséquilibres inférieurs à la demi-heure.

RTE a souhaité valider techniquement la mise en œuvre opérationnelle de ce produit par une expérimentation portant sur une durée d'un mois (du 13 septembre au 10 octobre 2010). Cette expérimentation a fait l'objet d'une consultation, pour laquelle RTE s'est adressé à tout acteur susceptible de participer au Mécanisme d'Ajustement au titre des Règles en vigueur à la date de début de la période d'expérimentation et complétées, si nécessaire, par des règles transitoires permettant l'accueil des ajustements diffus.

Les caractéristiques spécifiques essentielles du produit étaient les suivantes :

- DOmin (durée minimale d'activation exigée par l'acteur) inférieure ou égale à 15 minutes
- Durées d'activation et de désactivation inférieures ou égales à 5 minutes.



Des modalités spécifiques de contrôle du réalisé du MA se sont appliquées au Produit Court, conformément aux conditions prévues par le contrat.

2. Le périmètre et les résultats de l'expérimentation

- ***3 acteurs ont contractualisé avec RTE dans le cadre de cette expérimentation : Norske Skog Golbey, Novawatt et Voltalis, pour une puissance cumulée de 51 MW.***

- ***4 sollicitations ont été lancées par RTE du 13 septembre au 10 octobre 2010.***

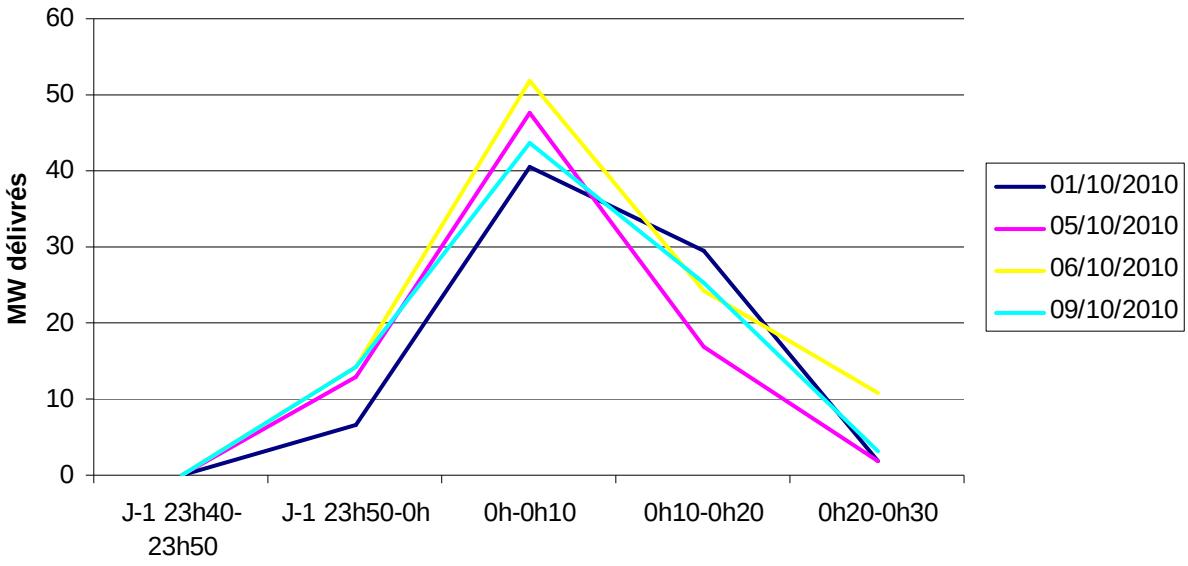
Elles ont eu lieu sur les plages suivantes :
- [23 h-1h] la nuit du 30 septembre au 1er octobre 2010
- [23h-1h] la nuit du 4 au 5 octobre 2010
- [23h-1h] la nuit du 5 au 6 octobre 2010
- [23 h-1h] la nuit du 8 au 9 octobre 2010

- ***Toutes ces sollicitations ont donné lieu à une activation par RTE, à chaque fois sur la plage [0h-0h10].***

- ***Les résultats de l'expérimentation :***

La totalité des 51 MW offerts n'a pas pu être activée par les acteurs participants à chaque sollicitation. La fiabilité de ces activations n'est donc pas totale.
Cependant, la puissance activée l'a été dans des conditions tout à fait satisfaisantes du point de vue technique, comme le montre la courbe agrégée ci-dessous, qui représente la puissance délivrée par les EDA des 3 acteurs concernés lors des 4 activations.
Si la capacité des EDA à respecter parfaitement les délais d'activation et de désactivation n'est pas totalement observable, la capacité des EDA concernées à délivrer de la puissance d'ajustement en DOmin court (point essentiel) semble en revanche acquise.

Notes de méthodologie :
- *La représentation est au pas 10 minutes, ce qui correspond à la granularité des télérelèves dont dispose RTE.*
- *On se place toujours par convention à 0 sur le pas 23h40-23h50, afin de mesurer la puissance délivrée sur le pas d'activation [0h-0h10], et sur les pas de temps encadrant qui correspondent aux durées d'activation et de désactivation.*



3. Les suites de l'expérimentation

RTE a tiré deux conclusions principales de cette expérimentation, qui ont contribué à définir les conditions du renouvellement de l'appel d'offres Réserves Rapides et Complémentaires (pour le produit Réserves Rapides):

- Aux conditions économiques attendues et convenues ex-ante avec la CRE, cette expérimentation n'a objectivement pas fait émerger de volumes de capacités suffisamment importants pour revoir les caractéristiques de base exigées pour la fourniture de Réserves Rapides. Si le volume révélé par l'expérimentation avait été très important (au regard des 1000 MW de Réserves Rapides), RTE aurait pu s'interroger sur l'opportunité de revoir à la baisse les exigences de DOmin pour la fourniture de Réserves Rapides (1h), pour une partie des 1000 MW. Tel n'a pas été le cas.
- En revanche, les résultats techniques de l'expérimentation ont mis en évidence que certains acteurs disposaient d'un potentiel techniquement efficace de réserves à DOmin courts.

En conséquence, RTE a souhaité tirer parti de cette expérimentation en attribuant un bonus aux Réserves Rapides en DOmin de 15 ou 30 minutes dans l'interclassement des réponses des acteurs à l'appel d'offres Réserves Rapides et Complémentaires, lancé le 24/12/2010 (ce bonus ne donnera pas lieu en revanche à une rémunération supplémentaire).

Ainsi, pour les Réserves Rapides uniquement, un bonus aux Réserves proposées en DOmin de 15 ou 30 minutes sera attribué dans l'interclassement des réponses des acteurs à l'appel d'offres (ce bonus ne donnera pas lieu en revanche à une rémunération supplémentaire). Ce bonus sera :

- de 10 € par MW par heure garantie dont le DOmin est inférieur ou égal à 15 min
- de 7 € par MW par heure garantie dont le DOmin est inférieur ou égal à 30 min

Les MW par heure garantie correspondent aux 2h d'activation de la puissance proposée garanties par jour.
Ce bonus a été déterminé sur la base d'une estimation de l'économie attendue sur les contre-ajustements par rapport à des capacités de Réserves Rapides en DOmin 1h.